



PRÉFET DE LA GIRONDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA GIRONDE**

RAA 33 N° 2016-041

Publié le 15 avril 2016

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
Pôle juridique et contentieux

ARRÊTE DU 15 AVR. 2016

Arrêté préfectoral donnant délégation de signature à
Mme Béatrice LAGARDE, préfète déléguée pour la défense et la sécurité
auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet
de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements
et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives
individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre lesdites décisions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 4 décembre 2013 nommant Mme Béatrice LAGARDE, préfète déléguée pour la
défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de
la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la
Gironde,

SUR PROPOSITION de M. le Préfet,

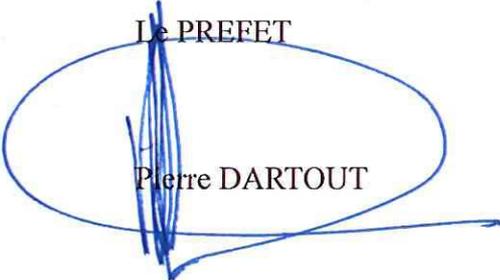
ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice LAGARDE, préfète déléguée
pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, pour la période des 18,
19 et 20 avril 2016, à l'effet de signer les arrêtés d'admission en soins psychiatriques pris en
application des articles L.3213-1, L.3213-2, L.3213-4, L.3213-5 et L.3213-7 du code de la santé
publique.

ARTICLE 2 : Madame la préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la
région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
préfet de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes
administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à BORDEAUX, le 15 AVR. 2016

Le PREFET



Pierre DARTOUT

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
Pôle juridique et contentieux

ARRÊTE DU 15 AVR. 2016

Arrêté préfectoral désignant Mme Dominique CHRISTIAN
sous-préfète d'ARCACHON
pour assurer l'intérim de M. le secrétaire général de la préfecture de la
Gironde et portant délégation de signature

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre lesdites décisions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 9 décembre 2013 nommant Mme Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'ARCACHON,

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,

SUR PROPOSITION de M. le Préfet,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Mme Dominique CHRISTIAN, sous-préfète d'ARCACHON, est chargée de l'intérim des fonctions de secrétaire générale de la préfecture de la Gironde pour la période des 18, 19 et 20 avril 2016.

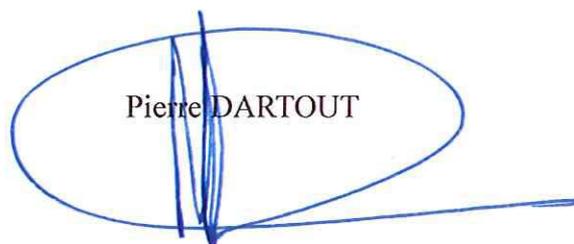
ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Dominique CHRISTIAN secrétaire générale de la préfecture de la Gironde par intérim pour la période des 18, 19 et 20 avril 2016, à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, requêtes, mémoires, correspondances et documents, concernant les attributions de l'État dans le département de la Gironde, à l'exception des matières suivantes :

1. réquisitions de la force armée,
2. propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur;
3. actes portant aliénation des immeubles appartenant à l'État, à partir d'un montant de 200 000 €,
4. toutes les décisions relevant des dispositions du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA).

ARTICLE 3: Madame la secrétaire générale de la préfecture par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à BORDEAUX, le **15 AVR. 2016**

Le PREFET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned over the printed name 'Pierre DARTOUT'.

Pierre DARTOUT